

**François Mogeon et Cyrille Mathivet**, tous deux élus au CHSCT central au CNED de Grenoble, déplorent la dérive commerciale de l'établissement. **P. 8**



**MUTUELLES : LE PATRONAT BLOQUE LES SALAIRES DANS LA BRANCHE JUSQU'EN 2019 P. 4**

**TÉLÉTRAVAILLEURS : ILS EFFECTUENT PLUS D'HEURES QUE LES AUTRES SALARIÉS P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3232  
Du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2017  
Plus d'infos sur [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# 7 mars : l'appel à la mobilisation fait tache d'huile

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## INITIATIVE

Les fédérations FO, CGT et SUD de la santé et du social ont impulsé une journée de grève et de manifestation.

**EXTENSION** Action sociale, Sécurité sociale, Pôle emploi... d'autres secteurs ont décidé de se joindre au mouvement.

**USAGERS** Tous dénoncent la dégradation des conditions de travail et la baisse des moyens alloués aux services publics.



**L'hôpital est un concentré des difficultés** auxquelles sont aujourd'hui confrontés les agents et les usagers.

© ANTHONY MCALLEE / HAYTHAM/REA



## Une mobilisation pour défendre les rémunérations, les missions, les conditions de travail

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

**D**ans les positions et revendications que nous avons publiquement présentées le lundi 20 février figure l'avenir du service public républicain,

c'est-à-dire un service public à même de répondre efficacement aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Depuis de nombreuses années,

à coups de RGPP<sup>1</sup>, MAP<sup>2</sup>, d'Ondam<sup>3</sup>, de « réformes » hospitalières ou de COG<sup>4</sup> restrictives, l'ensemble des structures concourant au service public a été secoué,

les personnels malmenés, les usagers oubliés. Ces restrictions constituent un des volets des politiques économiques d'austérité suivies en France comme au niveau européen. Jamais (et pour cause!) un vrai débat n'a été mené pour confronter les points de vue sur le rôle et les missions du service public. **Suite page 3**

© F. BLANC

© F. BLANC



**UNE DÉGRADATION  
DE LA PRISE EN  
CHARGE DES PATIENTS.**

**Mobilisation** nationale des agents de la santé, de l'action sociale et de la Sécurité sociale le 8 novembre 2016.

## Santé, social, service public : action nationale le 7 mars

Réduction des moyens, dégradation des conditions de travail et du service public, pouvoir d'achat : la colère monte dans les secteurs de la santé, de l'action sociale, de la Sécurité sociale, et plus largement dans la fonction publique territoriale et d'État.

**D**e nombreux secteurs professionnels et les retraités ont répondu à l'appel national à la grève et à une manifestation à Paris le 7 mars, lancé par les fédérations FO, CGT et SUD de la santé et du social. Tour d'horizon des principales revendications d'une mobilisation qui s'inscrit dans les suites du combat contre la loi Travail.

### Hôpital

Alors qu'une déstructuration sans précédent est à l'œuvre avec les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) et 3,5 milliards d'économies sur les dépenses de santé, les syndicats craignent

16 000 fermetures de lits et 22 000 suppressions de postes. Ils demandent l'abrogation de la loi Santé et de la fusion des 850 hôpitaux publics au sein de 135 GHT. Ils revendiquent des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins et l'embauche des contractuels. FO réclame une revalorisation des carrières et la prise en compte du niveau de diplôme, notamment pour les professionnels de la rééducation et les infirmier(e)s-anesthésistes.

### Collectivités territoriales

1 831 000 agents de la fonction publique territoriale, dont 363 000 contractuels, sont concernés par les baisses de dotations et par la

réforme territoriale, qui entraîne des mobilités forcées et dégradent le service public. Comme dans la fonction publique d'État et hospitalière, les agents subissent des ralentissements de carrière en raison d'un protocole baptisé PPCR. Les revendications sont donc aussi salariales et statutaires.

### Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Les salariés sont soumis, avec le désengagement des financeurs, à une flexibilité et une précarité croissantes. FO revendique pour

**3,5  
milliards**  
C'est le montant  
des économies prévues  
sur les dépenses  
de santé.

### Équipement, transports et services

Ces fonctionnaires portent des revendications communes aux trois fonctions publiques (État, territoriale, hôpital), dont l'augmentation du point d'indice, l'arrêt des suppressions de postes et des restructurations permanentes, et la défense des statuts.

### Pôle emploi

Les 54 000 salariés, appelés à la grève le 6 mars par FO, CGT, SUD et FSU, refusent un projet d'accord qui organise la disparition quasi totale du métier d'indemnisation. Ils poursuivront leur mouvement le 7 mars. **FRANÇOISE LAMBERT**

tous les travailleurs sociaux et du sanitaire de meilleures conditions de travail, une hausse des salaires, des embauches en CDI et le maintien des conventions collectives nationales.

### Sécurité sociale

Les employés et cadres dénoncent les mutualisations d'activités, les réductions d'effectifs, les fermetures de centres qui défont la proximité avec les assurés, aggravent les conditions de travail et allongent les délais de remboursement.

### Enseignement, culture et formation professionnelle

La fédération FO dénonce notamment « l'accumulation de contre-réformes » qui détricotent les garanties statutaires et collectives.

### Énergie et mines

FO et quatre autres organisations ont appelé les personnels à se mobiliser pour une négociation nationale sur les salaires.

## La mobilisation en marche

**D**epuis la mobilisation nationale de la santé, de l'action sociale et de la Sécurité sociale le 8 novembre 2016 – et avant celle du 7 mars prochain – de nombreuses actions ont lieu un peu partout en France. Dans les hôpitaux de Marseille (AP-HM), les agents continuent de combattre les plans d'économies que la direction tente d'imposer.

Un préavis de grève de deux mois a été déposé le 7 février. Une journée de grève et des débrayages ont eu lieu, avec des actions telles que le blocage des admissions, à l'appel de FO, de la CGT et de la CNI.

À l'autre bout de la France, au CHU de Besançon, FO et SUD ont gagné une première manche au sein du service de gériatrie. Après onze jours de grève, les personnels ont obtenu le remplacement des arrêts maladie et un renfort en effectifs.

Les établissements de taille plus modeste ne sont pas épargnés. Dans la Vienne, FO est mobilisée contre la suppression de 30 postes, la fermeture de 22 lits et la fermeture la nuit

du SMUR de Loudun, au sein du centre hospitalier Nord-Vienne, qui regroupe les sites de Châtelleraut et Loudun. À Orange, FO a manifesté le 27 janvier contre 25 suppressions de postes visant aides-soignantes, infirmiers, sages-femmes et administratifs du centre hospitalier.

### Les médecins aussi sur le pont

Dans le secteur psychiatrique, au Vinatier, qui emploie 2800 agents dans le Lyonnais, les personnels étaient en grève les 30 janvier et 6 février, notamment contre la fermeture d'une unité de 25 lits et contre une menace sur environ 80 postes. Fait plus rare, les médecins sont aussi sur le pont.

Dans un appel signé par 166 psychiatres et médecins, ils alertent sur « une dégradation de la prise en charge des patients ». Ils dénoncent des « coupes réglées » qui impactent leurs « pratiques » et leurs « convictions ». « L'hôpital ne peut pas être considéré comme une entreprise et n'a pas vocation à

être rentable. Une médecine publique de qualité est un choix de société, un investissement pour lequel une société engage les moyens nécessaires », écrivent-ils.

Le manque de moyens se fait aussi cruel dans les soins aux personnes âgées dépendantes. Dans les Pyrénées-Orientales, l'UD FO a adressé une lettre ouverte à la présidente du conseil départemental pour l'alerter sur la situation dramatique de l'aide à domicile et des maisons de retraite. À Montaigu (Vendée), 95 des 150 agents des Éhpad étaient en grève et dans la rue le 9 février, contre les restrictions budgétaires.

### Disparité de traitement à Colmar

Le service public territorial est aussi touché de plein fouet par les réductions de dotations et par une réforme territoriale entraînant restructurations et atteintes au statut des agents. Aulnay-sous-Bois doit ainsi faire face à la dissolution de son service des fêtes et à l'externalisation du gardiennage. À Colmar, c'est contre une disparité de traitement dans les collèges entre agents techniques que les personnels ont fait grève le 6 février. Le même jour, les personnels du département de l'Ain protestaient contre un projet de privatisation des services techniques dans trois collèges. La mobilisation du 7 mars permettra de fédérer les mécontentements et de lancer un avertissement aux futurs gouvernants. ■

F. L.

### Une mobilisation pour défendre les rémunérations, les missions, les conditions de travail

Les gouvernements, obnubilés par la compétitivité/prix et les 3 % de déficit budgétaire, ont procédé à des « réformes structurelles » et à des coups de rabot compromettant l'existence même du service public, notamment dans les zones périphériques aux métropoles.

Le débat, nous l'exigeons à nouveau. Il conditionne en partie le modèle de société de demain.

Qui plus est, aucune évaluation sérieuse n'a été menée, non sur les aspects comptables, mais sur les impacts économiques et sociaux de ces restructurations. Comme le dit à bon escient Christophe Guilluy<sup>5</sup>, notre modèle ne fait plus société, avec tous les risques que cela comporte.

C'est aussi cela qu'exprimeront, le 7 mars, les hospitaliers, les territoriaux, les agents de l'État, les salariés de la Sécurité sociale et de l'Action sociale. Quand ils défendent leurs missions, leurs rémunérations, leurs conditions de travail, ce sont aussi les usagers de la République qu'ils défendent. ■

**JEAN-CLAUDE MAILLY**,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmailly sur Twitter

1. Révision générale des politiques publiques.
2. Modernisation de l'action publique.
3. Objectif national des dépenses d'Assurance maladie.
4. Conventions d'objectifs et de gestion.
5. Géographe, auteur de *La France périphérique*, Flammarion, 6 euros.



À Montaigu, 95 (sur 150) agents des Éhpad étaient en grève et ont manifesté dans la rue le 9 février contre les restrictions budgétaires.

## En bref

**PRÉCARITÉ****Augmentation du nombre d'intérimaires**

On comptait 287000 intérimaires fin décembre 2016 (après correction des variations saisonnières), soit 2,1% de plus qu'un mois plus tôt (+15000). En un an, de fin 2015 à fin 2016, le nombre de salariés en intérim a augmenté de 11,8% (+77200), indique Pôle emploi. En décembre, l'intérim a augmenté dans tous les secteurs : +3,1% dans l'industrie, +7,4% dans la construction et +1,3% dans le tertiaire.

**POUVOIR D'ACHAT****L'énergie et les produits frais en forte hausse**

Après déjà quatre mois de hausse, les prix de l'énergie ont encore augmenté de 4,5% en janvier (+10,3% sur un an), indique l'INSEE. Les prix de l'alimentation ont également continué d'augmenter (+0,4% en janvier et +1,3% sur un an), ce qui est dû à « une franche accélération » des prix des produits frais (+9%) sur l'année. Les prix des services postaux ont augmenté de 3,8% en janvier.

**CRISE****Toujours plus de faillites d'entreprises**

Pas moins de 58650 entreprises françaises se sont déclarées en faillite en 2016, soit 24% de plus qu'en 2007, selon le cabinet d'assurance-crédit Euler Hermes. Si l'on compte les faillites d'entreprises unipersonnelles (exclues des statistiques depuis la loi de 2014 sur le rétablissement professionnel), le nombre d'entreprises défaillantes est en réalité supérieur de 49% à celui d'avant la crise.

**Mutuelles : bras de fer salarial dans la branche**

**MALAISE** L'Union des groupements des employeurs mutualistes (l'UGEM) a décidé de ne pas augmenter les salaires dans la branche, et ce, jusqu'en 2019. Pour les syndicats dont FO, l'attitude patronale est « inadmissible ».



Les salariés de la MGEN étaient en grève le 15 février pour faire entendre leur refus des propositions salariales insuffisantes de la direction pour 2017.

Rien ne va plus entre les salariés des mutuelles (80000 environ) et l'Union des groupements des employeurs mutualistes (l'UGEM). Le 15 février, ce sont les salariés de la MGEN qui étaient en grève, rejetant les propositions salariales minimalistes de la direction (+0,2% ou +0,3% selon les niveaux de salaires) pour 2017. Cette grogne illustre le malaise salarial dans la branche. Ainsi l'intersyndicale boycotte les instances paritaires et a lancé une pétition en ligne qui a déjà reçu près de 2500 signatures. En cause, la décision du patronat de ne pas

augmenter la rémunération minimale annuelle garantie (RMAG) en 2017. Même chose en 2018 et 2019 s'alarment les cinq syndicats de la branche dont FO (en troisième position), précisant que « 60% des mutuelles n'appliquent que l'augmentation collective négociée dans la branche ».

**Une classification à revoir**

En parallèle, l'UGEM annonce l'octroi en 2017 d'une prime (100 ou 150 euros selon le salaire et jusqu'à 23000 euros brut par an), qui sera toutefois « accordée sous réserve que les mutuelles n'aient rien négocié au plan salarial d'ici au 30 juin 2017 », s'irrite Nadine Duboe pour FO. Le syndicat demande par ailleurs toujours que soit revisitée la classification des emplois au sein de la convention collective, non signée par FO il y a dix-sept ans... ▀

VALÉRIE FORGERONT

**Automobile : victoire express sur les salaires chez Benteler**

**En moins de quarante-huit heures de grève à l'appel de FO**, majoritaire, les salariés de l'usine de sous-traitance automobile Benteler de Migennes (Yonne) ont gagné, le 16 février. Ils percevront 300 euros de prime en plus des 1480 euros déjà acquis au titre de 2017. Et cette prime sera convertie en treizième mois en 2018. Ils ont également obtenu une participation aux bénéfices dès 2017. Très mobilisés, ils exigeaient une compensation à l'augmentation de leur temps de travail, consentie dans le cadre d'un accord de compétitivité en février 2016. De son côté, la direction n'a pas tenu ses engagements en terme d'emploi. ▀ C. J.

**Adoption définitive de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales**

« On avance! », s'est félicitée la confédération FO après l'adoption de la loi obligeant les multinationales françaises à surveiller que leurs sous-traitants respectent les droits des travailleurs et environnementaux. Mais pour FO, « le débat et la négociation doivent continuer », en France et au-delà, dans le cadre des normes de l'OIT. La loi s'applique aux groupes français de plus de 5000 et de plus de 10000 salariés. Ils devront élaborer un plan de vigilance pour identifier et prévenir les risques humains et sanitaires liés à leurs activités, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. ▀ E. S.

© F. BLANC



Pour les télétravailleurs, la frontière entre travail et vie privée est souvent poreuse, en premier lieu pour ceux qui travaillent à leur domicile.

## Les télétravailleurs effectuent plus d'heures que les autres

**ENQUÊTE** Si le travail à distance peut séduire, il recèle d'importants dangers pour les travailleurs, selon un rapport conjoint Eurofound-OIT s'appuyant sur des études menées dans quinze pays.

Le télétravail ne se limite pas au travail à domicile. Les auteurs du rapport conjoint de la fondation Eurofound et de l'Organisation internationale du travail distinguent ainsi les télétravailleurs réguliers à domicile, les occasionnels hors des locaux de l'entreprise et enfin ceux « hautement mobiles, avec une fréquence élevée de télétravail en divers lieux, y compris le domicile », ces derniers étant les plus exposés à des effets néfastes.

La quasi-totalité des études menées dans les différents pays montrent que les salariés en télétravail font davantage d'heures que la moyenne des salariés.

### Stress augmenté

En Belgique, les salariés en télétravail effectuent en moyenne 44,5 heures par semaine contre 42,6 pour les autres. En Espagne, 24 % des travailleurs en télétravail à domicile et 33 % de ceux en

télétravail sur d'autres lieux font plus de 40 heures par semaine, contre seulement 19 % de ceux qui restent dans les locaux de l'employeur. Au Japon, les salariés en télétravail travaillent en moyenne 43,9 heures hebdomadaires, contre une moyenne de 39,1 heures pour l'ensemble de la main-d'œuvre japonaise.

Pas moins de 41 % également des « télétravailleurs hautement mobiles » de l'Union européenne font état de niveaux élevés de stress, contre 25 % chez ceux qui travaillent tout le temps au bureau, révèle le rapport.

En outre, 42 % des personnes travaillant en permanence à domicile et 42 % des télétravailleurs hautement mobiles déclarent se réveiller plusieurs fois par nuit, contre 29 % pour les autres. **EVELYNE SALAMERO**

« Le télétravail, notre meilleur ennemi? », à lire sur [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

## 30000 morts en Angleterre à cause de l'austérité budgétaire

**CONSTAT ALARMANT** Du jamais vu en Angleterre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Outre-Manche, la polémique enfle depuis que des chercheurs de l'université d'Oxford ont publié les résultats de leur étude.

« Les preuves indiquent une défaillance majeure du système de santé », ont conclu les chercheurs britanniques après avoir établi un lien entre la surmortalité et la politique de réduction budgétaire menée par le gouvernement conservateur depuis 2010. Ils ont chiffré cette surmortalité à 30000 décès. Pire encore, ce pic qui affecte l'Angleterre et le pays de Galles semble s'installer dans le temps : les données provisoires récoltées depuis octobre 2016 montrent une augmentation de 7 % des décès par rapport à une moyenne établie sur cinq ans.

### Point de rupture

Les universitaires pointent comme principale raison l'insuffisance des ressources nécessaires au bon fonctionnement du National Health Service, le service public britannique de santé. Conséquences : augmentation des délais d'attente avant une admission hospitalière ; délais d'attente importants avant d'effectuer les tests nécessaires à l'éta-

blissement d'un diagnostic médical ; allongement du temps d'attente des ambulances et trois semaines de patience pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste ; multiplication des annulations d'opérations chirurgicales pour des raisons non cliniques, comme le non-remplacement de postes vacants.

### UNE AUGMENTATION DE 7% DES DÉCÈS.

Une situation dégradée également imputable à la baisse de 16,5 milliards de livres depuis 2011 du budget de l'aide sociale. Résultat : la pénurie d'aides et d'infirmières à domicile a bloqué dans les hôpitaux des personnes âgées sans besoins médicaux lourds.

« Il semble évident que plus de personnes âgées sont décédées prématurément en raison des coupes gouvernementales », a déclaré le professeur Danny Dorling, de l'université d'Oxford. *Mais à ce jour le gouvernement n'a pas encore admis sa responsabilité.* **NADIA DJABALI**

### FOCUS

Manifestation le 4 mars pour éviter la catastrophe  
Syndicats de salariés et professionnels de santé britanniques se sont donné rendez-vous le 4 mars pour une manifestation nationale destinée à sauver le service public de santé (NHS). Ils demanderont que le gouvernement débloque des fonds en urgence pour mettre fin au manque de personnels et à la paralysie du système de santé. Plus de 23 000 postes d'infirmières (9 % des effectifs) et 6 200 postes de médecins (7 % des effectifs) sont actuellement non pourvus.



## ZOOM

Des villes plus riches que des États

Le *think tank* de Chicago s'est également penché sur le poids grandissant des villes dans l'économie mondiale. Le PIB de New York (1334 milliards de dollars) ou de Tokyo (1500 milliards) se situe au même niveau que celui de l'Espagne ou de la Turquie. La richesse produite par la région parisienne est plus importante que l'économie nationale des Philippines ou de l'Afrique du Sud. Le PIB de la région parisienne représente 27,6% de la richesse générée en France. La métropole de Séoul-Incheon pèse 47,4% du PIB de la Corée du Sud. Et 36% du PIB néerlandais est produit par le duo de villes Amsterdam et Rotterdam.

## Le pouvoir d'influence grandissant des multinationales

**PROFITS** Les entreprises mondiales les plus florissantes génèrent plus de richesse que certains États d'Europe, aidées par des politiques fiscales qui leur sont favorables.

**L**e Chicago Council on Global Affairs, un club de réflexion américain, a publié fin 2016 un classement des cent économies mondiales générant le plus de revenus. Le *think tank* a comparé des données telles que les chiffres d'affaires des plus grandes multinationales avec le PIB des grandes métropoles et des pays. Un exercice un peu risqué car il mêle des entités et des données assez différentes. Mais ce classement permet de témoigner de l'influence grandissante de villes et de multinationales dans le concert des nations.

Que ressort-il de cette étude ? Qu'avec 452,6 milliards de dollars en 2014, le chiffre d'affaires de Walmart, le géant américain de la grande distribution, dépasse le PIB de la Suisse, mais également celui de la Suède ou de l'Autriche. Hormis le groupe Volkswagen, situé à la centième place, les autres entreprises présentes dans le classement du *think tank* sont toutes des géants du

pétrole (Shell, Sinopec, ExxonMobil, BP et PetroChina).

En septembre 2016, l'ONG britannique Global Justice Now avait publié une étude qui concluait que les dix principales entreprises mondiales étaient plus fortunées que l'addition de la richesse des 180 pays les moins riches de la planète. Walmart, première entreprise mondiale, pèse financièrement davantage que l'Espagne, l'Australie ou les Pays-Bas.

### 500 entreprises emploient 67 millions de salariés

Selon le magazine *Fortune*, les cinq cents plus grandes entreprises mondiales ont généré en 2015 des recettes de 27 600 milliards de dollars et des bénéfices de 1 500 milliards de dollars. Ensemble, ces cinq cents entreprises emploient 67 millions de personnes dans le monde et sont présentes dans trente-trois pays.

À la première marche du podium de *Fortune*, l'incon-

turnable Walmart, avec 482,13 milliards de dollars. Sur la deuxième marche : State Grid, le producteur et fournisseur d'électricité chinois, qui totalise 329,6 milliards de dollars. Puis viennent des entreprises pétrolières : China National Petroleum (299,27 milliards), Sinopec Group (294,34 milliards) et la Royal Dutch Shell (272,15 milliards). L'entreprise française la mieux placée, Total, à la 24<sup>e</sup> place, affiche un chiffre d'affaires de 143,42 milliards de dollars, suivie d'Axa, qui figure à la 33<sup>e</sup> place avec un chiffre d'affaires de 129,25 milliards de dollars.

Des classements qui confirment la force de frappe de ces entreprises et renseignent sur leur capacité d'influence auprès des acteurs politiques nationaux et internationaux pour obtenir des réglementations adaptées à leurs intérêts. En 2010, le Forum économique mondial de Davos avait évoqué le fait que les sociétés multinationales devraient avoir un rôle formel de négociation dans la coopération internationale. ■

**LES PLUS GRANDES MULTINATIONALES ONT ENGRANGÉ 1500 MILLIARDS DE BÉNÉFICES EN 2015.**

## CE QUI CHANGE

► **Un « mandat de mobilité bancaire »** vise, depuis le 6 février, à changer plus facilement de banque, la nouvelle devant se charger d'effectuer gratuitement les démarches de transfert dans un délai de 22 jours ouvrés maximum.

► **Le taux du livret A** a été maintenu à 0,75% au 1<sup>er</sup> février et restera inchangé jusqu'en août 2017, date à laquelle sera appliqué le taux issu de la réforme de son mode de calcul.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 1,49 MILLION

C'est le nombre d'emplois considérés comme « très exposés » aux mutations technologiques en France, et donc susceptibles d'être détruits, d'après un rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) publié en janvier dernier. France Stratégie les chiffrait à 3,4 millions en juillet 2016. Les machines à calcul ne s'accorderaient-elles pas?

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

**LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE** est de 7,5% sur 98,25% du salaire brut.

**Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.**

## CONSOMMATION

# Banques : changer de crémerie ne sera pas forcément de la tarte

**L**a mobilité bancaire devrait être plus simple depuis le 6 février, à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif, intégré à la loi dite Macron, le mandat de mobilité bancaire.

Les Français trouvant risqué et compliqué de changer de banque, le « mandat de mobilité bancaire » vise à faciliter ce changement en déchargeant le consommateur d'opérations aussi fastidieuses que nécessaires, comme prévenir tous les émetteurs et bénéficiaires de virements et de prélèvements sur l'ancien compte au cours des treize derniers mois. La tâche est confiée à la nouvelle banque. Elle doit s'enquérir de ces « opérations récurrentes » dans les deux jours ouvrés suivant la signature du mandat de mobilité bancaire auprès de l'ancienne, qui doit lui fournir tous les renseignements nécessaires en cinq jours ouvrés. Un nouveau RIB doit être

communiqué dans les cinq jours ouvrés à ceux qui émettent des prélèvements ou des virements sur le compte. Toutes ces formalités doivent être effectuées dans un délai de 22 jours ouvrés. Gratuitement. Et on n'est pas obligé de fermer son ancien compte.

### Pas de frein pour les comptes courants, mais pour...

Mais les choses se compliquent quand la mobilité concerne d'autres produits. Reste payant et souvent assez cher le transfert des produits d'épargne, tels les plans épargne logement (PEL), comptes épargne logement (CEL), ou encore plans d'épargne en actions (PEA).

En cas de prêt immobilier possédant une clause de domiciliation dans la banque prêteuse, il faudra aller en justice pour en faire reconnaître le caractère abusif... D'autre part, plusieurs organismes de défense des consommateurs s'interrogent sur les frais d'incidents sur compte clos ou insuffisamment approvisionné qui pourraient résulter de cette nouvelle mobilité, bien que soit prévue l'obligation pour l'ancienne banque de prévenir en cas de présentation d'un chèque ou d'un prélèvement sur l'ancien compte durant treize mois après la clôture. Les associations de consommateurs regrettent également que n'ait pas été retenu le principe de portabilité du numéro de compte bancaire, comme pour les téléphones mobiles. ► **MICHEL POURCELOT**

# 22

C'est le nombre de jours ouvrés que ne peuvent dépasser les opérations du mandat de mobilité bancaire.

## AUGMENTATION

Les frais bancaires dans le collimateur

**Ceux qui ont changé de banque avant le 6 février l'ont fait, à 59%, pour réduire leurs frais bancaires, selon le sondage d'un comparateur de banques publié le 3 février. Les banques, qui facturent presque toutes la tenue de compte, avaient fait savoir à l'automne dernier qu'elles augmenteraient à nouveau leurs tarifs en 2017.**

# Agenda

Mercredi 8 mars

## LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ

Les militants de l'union départementale des Bouches-du-Rhône ont prévu d'organiser une manifestation à l'occasion de la Journée internationale des femmes, célébrée le 8 mars depuis 1975 par les Nations unies au niveau international. La Charte des Nations unies, adoptée en 1945, a été le premier instrument international normatif à associer les droits des femmes au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Lundi 6 mars OIT

Les représentants des confédérations syndicales et des employeurs sont réunis par le ministère du Travail en vue de la préparation de la session du conseil d'administration de l'OIT.

### FORMATION

Début d'un stage de formation syndicale, organisé en partenariat avec l'ISST de Bourg-la-Reine par le secteur de la négociation collective, sur les conséquences de la loi Travail sur les niveaux de la négociation.

### Mardi 7 mars SANTÉ ET FONCTION PUBLIQUE

Depuis maintenant

plusieurs mois, FO a engagé une mobilisation nationale d'ampleur pour ce mardi, destinée à protester contre les difficultés majeures rencontrées par les services de santé et leurs personnels. Depuis, les services publics de l'État et des collectivités territoriales se sont joints à l'appel à la grève et à manifester.

**CES ET SALAIRES**  
La CES organise à Bruxelles une table ronde sur les salaires et les pensions, dans le cadre de sa campagne pour leur augmentation générale en Europe.

**L'ALERTE**

**La fédération des employés et cadres FEC FO a alerté les employeurs sur les conditions dans lesquelles se faisait la mutualisation** à marche forcée des caisses de la Mutualité sociale agricole, lors de la commission paritaire du 16 février. Elle dénonce la dégradation des conditions de travail et la mise en cause de la santé physique et morale des salariés, devenus « *des pions que l'on déplace sur un échiquier* ». Elle demande aux employeurs de prendre d'urgence des mesures concrètes et rapides.

**LA COLÈRE**

**La direction de la verrerie Arc International a lancé la négociation d'un accord de compétitivité** avec les syndicats. FO s'y oppose, refusant de remettre en cause le temps de travail des salariés. Estimant que l'entreprise n'était pas au bord du gouffre, le syndicat a aussi boycotté une réunion à Bercy le 20 février pour demander une aide financière à l'État. La direction doit dévoiler son projet d'accord le 1<sup>er</sup> mars. Selon son contenu, FO pourrait appeler les salariés à se mobiliser et aller jusqu'à la grève.

**LE DÉSACCORD**

**La FEETS FO a refusé le 15 février de signer l'accord sur les salaires** proposé par le Groupement des armateurs de services publics maritimes de passages d'eau, avec une hausse de 0,6%. Pour une juste redistribution entre employeurs et salariés, FO revendiquait une augmentation de 1,2%, telle la hausse des bénéfices enregistrée par l'entreprise en 2016. Elle rappelle aussi qu'une hausse inférieure à celle du Smic (0,93%) entraînera un tassement de la grille et une perte de pouvoir d'achat générale.

**L'égalité professionnelle est un combat syndical !**

Assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est l'objectif de ce guide d'appui à la négociation. Il est disponible au format PDF dans le dossier Égalité professionnelle du site Internet de Force Ouvrière : [www.force-ouvriere.fr/dossier-egalite-professionnelle](http://www.force-ouvriere.fr/dossier-egalite-professionnelle)

**Stages juridiques**

Le service juridique organise, en 2017, un stage « Actualités juridiques » qui se déroulera à l'Institut des sciences sociales du travail (ISST) de Bourg-la-Reine du 15 au 19 mai 2017. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : [www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19](http://www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19)

**Outil Web : comparateur de salaire**

Votre salaire correspond-il à votre convention collective? Renseignez votre convention, votre statut et votre revenu puis cliquez sur « Comparer » : [force-ouvriere.fr/votre-salaire-correspond-il-a-votre-convention-collective](http://force-ouvriere.fr/votre-salaire-correspond-il-a-votre-convention-collective)

**Recevez les newsletters FO par e-mail**

Abonnez-vous aux lettres d'information du site de Force Ouvrière en fonction de vos centres d'intérêt :

- éditoriaux de Jean-Claude Mailly;
- sommaire de FO Hebdo;
- communiqués de Force Ouvrière.

**Défendre la notion de service public**

**PORTRAIT** François Mogeon et Cyrille Mathivet, 56 ans tous les deux, sont respectivement professeur détaché et réalisateur audiovisuel au Centre national d'éducation à distance (CNED) de Grenoble et élu au CHSCT central. Ils déplorent la dérive commerciale de l'établissement.

À gauche **François Mogeon**, à droite **Cyrille Mathivet**.



« **E**n 1995 j'étais le premier militant FO au CNED, puis Cyrille m'a rejoint et maintenant on pèse face à la direction et aux syndicats majoritaires, se réjouit François. On a une bonne équipe au siège à Poitiers, des représentants dans toutes les instances depuis 2014, et on espère encore progresser en 2018. » François est élu au comité technique d'établissement, Cyrille est secrétaire du CHSCT du site de Grenoble. Tous deux apprécient l'indépendance et la liberté de parole au sein de FO.

Ils dénoncent la perte de la notion de service public au sein du CNED, depuis le changement de statut en 2001. Désormais il y a d'un côté le scolaire, subventionné, et de l'autre les formations pour adultes, autofinancées, qui représentent 80 % de l'activité. « Avant, pour apprendre une langue rare on allait vers le CNED, rappelle Cyrille. Aujourd'hui ce n'est plus possible, si une formation n'est pas rentable, on la supprime. »

**Deux fois moins d'inscrits en quinze ans**

Par mesure d'économies, les imprimeries et l'expédition ont été externalisées, certains cours sont sous-traités au privé. « On perd en qualité et on est passés de 400 000 à 200 000 inscrits en quinze ans », poursuit François. Les effectifs, 2 000 salariés, ont baissé de 10 % en cinq ans.

Ils dénoncent aussi une réorganisation perpétuelle depuis dix ans et une « valse des managers ». Le dernier directeur général a été nommé fin décembre. « C'est enfin quelqu'un issu de l'Éducation nationale, il doit ramener la paix sociale après les grèves de fin 2016, explique François. Il nous consulte beaucoup, on est soulagés mais on attend de voir, les contraintes budgétaires restent très fortes. »

**1,5 million**  
C'est le nombre de devoirs corrigés par les enseignants du CNED en 2015.

CLARISSE JOSSELIN



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55  
Mél. : [fohebdodo@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebdodo@force-ouvriere-hebdo.fr)  
Directeur de la publication : J.C. Mailly  
Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier  
Rédacteur en chef : D. Rousset  
Révision : M.P. Hamon  
Abonnements : 01 40 52 82 33  
Création graphique et réalisation : Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))  
Imprimé par RPN, Livry-Gargan  
Commission paritaire : 0921 S 05818  
ISSN 0750-9286 Dépôt légal mars 2017  
Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.